



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Séance ordinaire du :</b> 28 mai 2026	<b>Délibération n° 2026-05-28/15</b> Direction des Affaires Juridiques
---	---

Le 28 mai 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : **33**

Date de convocation : **22/05/2026**

**ETAIENT PRESENTS (25) :**

MM. Naudet, Deluchey, Desrivières, Mme Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mmes Pavlovic, Haouzi, MM. Attard, Pellegrini, Mmes Ourseau, Temanni, M. Sahin, Mme Savetier, M. Auchoix, Mme Papin, MM. Arnould, Strehaiano, Mme Krawczyk, M. Pottier, Mme Courteille, M. Bekare

**PRESENTS PAR PROCURATION (07) :**

Mme Lemoine à M. Naudet, M. Hamdani à M. Deluchey, Mme De Simone à Mme Besnard, Mme Peignart à M. Goudan, Mme Mary à M. Strehaiano, M. Mascarau à M. Pottier, M. Amedeo à Bekare

**ABSENTS EXCUSES (01) :**

M. Corceiro

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE : M. DESRIVIERES**

<b><u>OBJET</u> : Modification du nombre de conseillers municipaux délégués</b>
---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les délibérations du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints à 9 et procédant à l'élection de ces derniers,

**VU** les arrêtés de délégation pris au bénéfice de ces 9 adjoints,

**VU** les arrêtés de délégation pris au bénéfice des conseillers municipaux délégués,

**CONSIDERANT** que les 9 adjoints bénéficient, en application des arrêtés susvisés, d'une délégation,

**CONSIDERANT** que le Maire peut, en sus, accorder des délégations à des membres du Conseil municipal,

**CONSIDERANT**, qu'après 2 mois de mandat, il convient désormais de fixer à 6 le nombre de conseillers municipaux délégués afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale notamment en matière d'intelligence artificielle pour la modernisation des services.

Accusé de réception en préfecture 05-2026-05-28-DEL2026052815-DE Date de réception préfecture : 28/05/2026
--

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

PAR vingt-quatre voix POUR,  
ET huit abstentions,

**DECIDE** d'abroger la précédente délibération portant sur la fixation du nombre de conseillers municipaux délégués.

**FIXE** à 6 le nombre des conseillers municipaux délégués.

**RAPPELLE** que les conseillers municipaux délégués sont désignés, et leurs délégations fixées, par arrêté du Maire.



Le secrétaire,

Amédée DESRIVIERES

Le Maire,

Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 28 MAI 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 28 MAI 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 28 MAI 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.